



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Extrait PV Comité Directeur du 29.01.2026
- Info PV Commission de Discipline du 11.02.2026
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire des 05.02.2026 & 09.02.2026
- PV Commission restreinte de Prévention et Médiation des 07.02.2026 & 11.02.2026
- PV Commission d'Arbitrage du 30.01.2026
- PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 05.02.2026
- PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 10.02.2026
- PV Commissions d'Organisation des Compétitions des 09.02.2026 & 12.02.2026
- PV Commission retraite du Foot Animation du 12.02.2026
- Calendrier formations techniques 2025/2026

FOOTCLUBS - FERMETURE LA NUIT

Face à l'augmentation des menaces de cybersécurité et à la sophistication croissante des attaques, nous renforçons nos dispositifs de protection afin de garantir la sécurité de vos informations et la fiabilité de nos services.

Dans ce cadre, l'application Foot Club sera désormais indisponible chaque nuit entre **00h00 et 06h00 à partir du lundi 2 février 2026** en tenant bien évidemment compte de votre fuseau horaire. L'accès à l'application reprendra automatiquement chaque jour à partir de 06h00, heure locale.

Nous sommes pleinement conscients que cette indisponibilité peut impacter vos usages, mais ces actions sont essentielles pour maintenir un niveau de protection élevé.

CHALLENGES / FESTIFOOT

En fin de journal retrouvez la répartition pour les rencontres organisées les :

- ◆ 14.02.2026
- ◆ 21.02.2026

SITE DE LE MEE

Nous vous informons que le site du Mée-sur-Seine dispose désormais d'un nouveau numéro de téléphone : **01 83 86 94 82**

TIRAGE DES COUPES

Les tirages des Coupes 77 & Comité toutes catégories ont été effectués hier. Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et le site internet du District

FORMATION « ARBITRE DE CLUB »

La Commission Départementale de l'Arbitrage organise une formation « Arbitre de club » à destination des bénévoles des clubs qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes tous les week-end.

Public concerné : Toute personne (homme et femme) souhaitant occuper la fonction d'arbitre doit **être majeure**, licenciée dans un club et souhaiter se former à l'arbitrage.

Cette formation, d'une durée de 4 heures, permettra d'étudier le rôle de l'arbitre, l'apprentissage de la gestuelle et du coup de sifflet ainsi que les déplacements et placements incomptant à la fonction.

À l'issue de la formation, les participants disposeront des connaissances essentielles et des bonnes pratiques nécessaires pour officier sur les terrains du District en tant qu'arbitres bénévoles.

Le rendez-vous est fixé le **samedi 21 février 2026 à 8H30 au Stade des Maisons Blanches - route de Maison Blanche - 77150 LESIGNY**

Le lien d'inscription a été envoyé sur la messagerie officielle des clubs

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 14 & 15 février 2026



M. Abdelhak RAJI
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

[Lundi 16 février 2026](#)
Commission d'Appel Disciplinaire
-
18H30

LE MEE

COMMISSION

[Lundi 16 février 2026](#)
Commission Technique
-
19H30

[Mardi 17 février 2026](#)
Commission des Statuts & Règlements
-
18H00

[Mercredi 18 février 2026](#)
Commission de Discipline
-
16H00

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE ASSOCIATIVE

CAMPAGNE DE SUBVENTION 2026

00
00
00
00
21 JANV. 2026
→ 11 MARS 2026

Volet Fonctionnement et projets innovants



Déposez votre demande en ligne via
Le Compte Asso

(<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>)
en renseignant le **code 623** pour
le département de **Seine-et-Marne**.

- Le FDVA vise à soutenir le développement de la **vie associative**,
- **Avant tout dépôt, consultez la note d'orientation départementale 2026 & la notice associée sur :**
www.ac-paris.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-projet-innovant-133755
- Webinaires d'information les **17 et 24 février 2026**

IMPORTANT

Lisez attentivement la **note d'orientation 2026**
avant tout dépôt de demande !

Les demandes doivent être déposées **exclusivement en ligne** sur
Le Compte Asso* avant le **11 mars 2026 à 12h00**. 

* Le Compte Asso est le téléservice dédié aux associations

Pour toute question : permanence téléphonique les mercredis –

 ce.sdjes77.vieasso@ac-creteil.fr |  06 46 39 14 70





Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du jeudi 29 janvier 2026

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

- ***Affaires Administratives***

Commissions / Fonctions

PANASSIE Nicolas : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Appel disciplinaire. [Après entretien avec Jean François DIDIER, le Comité Directeur valide la candidature.](#)



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 11 février 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIERS

Match 53542511

Lésigny 1 – Fontainebleau 2
SENIORS D3E du 25/01/2026

Match 53545320

Nanteuil 31 – Champs FFC 31
VETERANS D2B du 25/01/2026

Match 53541890

Thorigny 1 – Villeparisis 2
SENIORS D3A du 01/02/2026

Match 53541891

Ent. Csd/ Othis/St Pat. 2 – Brie 2
SENIORS D3A du 01/02/2026

Match 53542203

Quincy 2 – Changis 1
SENIORS D3C du 01/02/2026

Match 53542205

Champs FFC 1 – Cosmo 77 2
SENIORS D3C du 01/02/2026

Match 54681441

Bussy 2 – Breuilloise 1
SENIORS D4A du 01/02/2026

Match 54681618
Vaux Rochette 2 – Nevoxy 1
SENIORS D4D du 01/02/2026

Match 53545636
Vaires 77 31 – Bucceenne 31
VETERANS D3A du 01/02/2026

Match 53546347
Gatinais 31 – Fontainebleau Portg. 31
VETERANS D3C du 01/02/2026

Match 54686119
Ponthierry 21 – Gatinais 21
U18 D3C du 01/02/2026

Match 53549452
Savigny 21 – Le Mee 21
U16 D1 du 01/02/2026

CHAMPIONNAT

Match 53540423
Chelles 1 – Gretz Tournan 2
SENIORS D1 du 08/02/2026

Match 53540425
Val Europe 1 – Lognes 1
SENIORS D1 du 08/02/2026

Match 53540426
Servon 1 – Fontainebleau 1
SENIORS D1 du 08/02/2026

Match 53540999
Pontault Portg. 1 – Briard 1
SENIORS D2B du 08/02/2026

Match 53541002
Nangis 1 – MCG 2
SENIORS D2B du 08/02/2026

Match 53541986
St Thibault 2 – Pontault UMS 2
SENIORS D3B du 08/02/2026

Match 53542204
VFFA 77 2 – Lognes 2
SENIORS D3C du 01/02/2026

Match 53542210
Cosmo 77 2 – Villenoy 1
SENIORS D3C du 08/02/2026

Match 54681535
Congissois 1 – Coulommiers 2
SENIORS D4B du 08/02/2026

Match 54686651
Musclé 5 – Nanteuil 5
CDM D2A du 08/02/2026

Match 53545240
Lagny 31 – Ent. Csd/St Pathus 31
VETERANS D2A du 08/02/2026

Match 53546130
Chelles 32 – Pontault Portg. 32
VETERANS D3B du 08/02/2026

Match 54687790
Loing 31 – Montereau 31
VETERANS D4C du 08/02/2026

Match 53547015
Meaux 1 – Melun 1
U15 D1 du 07/02/2026

Match 53622645
Torcy 23 – Fontainebleau 22
U14 D1 du 07/02/2026

Match 53540998
Country Aca. 1 – Emerainville 1
SENIORS D2B du 08/02/2026

Match 53549458
MEAUX 22 – SAVIGNY 21
U16 D1 du 08/02/2026

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL

DISCIPLINAIRE DU DISTRICT

Match 53545291
St Thibault 31 – Crecy 31
VETERANS D2B du 16/11/2025

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE REGIONALE

Match 53240584
St Pathus 1 – Sénart 2
U15F Coupe 77 du 16/03/2025

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 55244150
Servon 21 – Hericy 21
U18 Coupe Comité du 11/01/2026

Match 53549904
Cesson 21 – Val Europe 21
U16 D1 du 25/01/2026



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 05 février 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 53544191
Héricy 5 – St Germain Laval 5
CDM D1 du 07/12/2025

Match 54706506
Chatelet 21 – Verneuil 21
U14 D4F du 29/11/2025

Match 53550451
SENART MOISSY 22 – LE MEE 22
U18 D2C du 14.12.2025

Match 53541128
Boissise 1 – Savigny 1
Séniors D2C du 30/11/2025



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 09 février 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 53548370
COMBS 21 – VAIRES 77 23
U14 D3B du 29.11.2025

Match 53544192
Lieusaint 5 – Maisoncelles 5
CDM D1 du 07/12/2025

Match 54938877
Lognes 31 – Villeparisis 31
Vétérans D1 du 23/11/2025



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 07 février 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

RAPPEL

Match n° 53622650 DAMMARIE LES LYS FC 21 – MEAUX ACADEMY CS 22 – U14 D1 du 14/02/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de MEAUX ACADEMY,

Considérant les incidents s'étant déroulés entre les deux villes la saison dernière,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la régularité des rencontres,

Considérant que pour les rencontres de cette catégorie, et de cette division, il est désigné un (1) Arbitre central officiel et un (1) Délégué officiel,

Décide et demande :

- que cette rencontres se déroulera à huis clos sur les installations du DISTRICT à Montry,
- la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel et d'un (1) Délégué officiel complémentaire à la charge des deux clubs.
- que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 13/02/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).
- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 11 février 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54697583 PONTAULT COMB PORT 2 – BRIARD SC 2 – SENIORS D3D du 15/02/2026 à 15h30

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés lors de la rencontre du 08/02/2026 entre les équipes supérieures des mêmes clubs,

Considérant que ces incidents ont provoqué l'intervention des forces de l'ordre,

Considérant que le dossier a été transmis à la Commission de Discipline du District,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les précautions afin de ne pas risquer de nouveaux incidents,

Considérant donc qu'il convient d'attendre la décision de la Commission de Discipline pour statuer,

Décide :

- le report de la rencontre en objet jusqu'à la décision de la Commission de Discipline.**

Match n° 54938961 VILLEPARISIS USM 31 – LOGNES US 31 – VETERANS D1 du 15/02/2026 à 09h30

La Commission,

Considérant que des incidents se sont déroulés lors du match aller entre les deux équipes,

Considérant, après lecture du Procès-Verbal de la Commission de Discipline qui a traité les incidents s'étant déroulés lors du match aller, qu'il convient de porter une attention sur cette rencontre,

Considérant que la CDA a procédé à la désignation d'un (1) Arbitre central officiel à la charge du club de VILLEPARISIS, de deux (2) Arbitres assistant officiel à charge partagée à égalité aux deux (2) clubs et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel à charge partagé à égalité aux deux (2) clubs,

Considérant néanmoins qu'il convient de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

Décide et demande :

- au club de VILLEPARISIS d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,
- au club de VILLEPARISIS d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.

- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.

Match n° 53540840 BRIE FC 1 – VILLEPARISIS USM 1 – SENIORS D2A du 15/02/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés lors du match aller,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de VILLEPARISIS,

Considérant après entretien avec les deux Présidents de club qu'il convient de tout mettre en œuvre afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Considérant que le club de BRIE FC a informé de la possibilité de sécuriser l'enceinte du terrain en fermant son accès car il a indiqué que des éléments extérieurs pourraient venir perturber la rencontre,

Considérant que la Police Municipale de CREGY LES MEAUX ne travaille pas le dimanche,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant que dans ses décision la Commission de Discipline a demandé la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge partagée à égalité entre les deux clubs,

Considérant néanmoins qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre afin d'éviter tout problème,

Décide et demande :

- au club de BRIE FC d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,
- de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 53550478 SENART MOISSY 22 – COMBS LA VILLE CA 21 – U18 D2C du 15/02/2026 à 13h30

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de COMBS LA VILLE demandant la même application des mesures de sécurité décidés lors du match aller,

Considérant que pour cette catégorie et cette division il n'est pas désigné d'arbitre ni de délégué,

Considérant que pour l'équité sportive il convient, comme demandé, d'appliquer les mêmes décisions que celle prise dans le PV de la CDPME du 17/12/2025,

Considérant néanmoins qu'il convient de sécuriser du mieux possible cette rencontre,

Décide et demande :

- **la désignation de trois (3) Arbitres officiels à la charge de club de COMBS LA VILLE et d'un (1) Délégué officiel à la charge du DISTRICT,**
- **au club de SENART MOISSY d'assurer la présence de leur Référent Prévention Sécurité,**
- **au club de SENART MOISSY de mobiliser ses éducateurs disponibles afin de gérer d'éventuels débordements,**
- **au club de SENART MOISSY d'informer sa Mairie pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche sa présence,**
- **de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

Match n° 54743029 MFS 1 – JOLIOT GROOM'S 2 – SENIORS FUTSAL D1 du 15/02/2026 à 14h30

La Commission,

Considérant que cette rencontre se situe dans la continuité des incidents s'étant déroulés la saison dernière,

Considérant qu'il convient de prévoir une sécurisation maximum de cette rencontre,

Considérant qu'il n'est pas possible, actuellement, de garantir cette sécurisation dans un lieu répondant aux critères requis,

Décide :

- **le report de la rencontre à une date ultérieure à définir.**



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 30/01/25

Site de Le Mée

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents : Dominique CHATELLIER – Olivier FREMIOT - Jimmy MELUT -
Jean Marie ROBY - Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) –
Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) –
Laurent LITTRE – Mokola DOUCOURE -

Arbitres excusés : Florent MARMION – Denis MATEI – Thierry BLANC – Faruk EKICIK –
Emmanuel TULOUP – Claude ADAM – Mickaël HADJADJ – Naoufel DJILALI -
Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Jean-Pierre LEQUA –
Florian MERLINCK – Mohamed MORIBA DIAKITE – Larbi BENCHEIKH (Représentant CRA)

Arbitres non excusés : Bastien DARREHORT – Lucie LEMPEREUR –

Ouverture de la séance : 19h05

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Février et Mars 2026
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

GROSDEMANCHE Liam : Suite à de nombreux rapports reçus lors des rencontres.
Convocation officielle envoyée. Arbitre présent.

KAMARA Lahadi : Suite au courrier reçu le 15/12/25. Convocation officielle envoyée.
Arbitre présent.



Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 19/12/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Jean-Marie RENAUD : Effectifs 46850 licenciés légèrement en baisse.
Projet Commission des délégués. Fidélisation des délégués.
A voir pour l'arbitrage de faire un projet.

Ludovic VANTHYGEM :

2 réunions du C.D.O.S sur les violences et incivilités.
Remise des dotations LABEL la semaine prochaine.
Nouvel horaire pour les salariés du District.
Le Comité Directeur remet aux personnes présentes ce soir une parka en dotation.

Intervention du Président de la CDA :

Encore une fois, je souhaite vous remercier pour vos efforts constants au sein de notre commission d'arbitrage.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

LAROCHE Lana : Mail en date du 30/12/25. Nouvelle adresse postale. **Pris note et transmis au service comptabilité et secrétariat du District.**

BRIAND Thomas : Mail en date du 06/01/25. Demande d'informations pour la reprise possible de l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

BUCHEGGER Raffaël : Mail en date du 11/01/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage à compter de ce jour pour différentes raisons. **Pris note. La C.D.A remercie Raffaël BUCHEGGER pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

DISTRICT 77 :

Direction District 77 : Mail en date du 20/12/25. Rappel réglementaire-Gestion des feuilles de match. **Pris note. Mail envoyé à tous les arbitres.**

Thomas VENANT CABASSET : Mail en date du 23/12/25. Sondage envoyé aux arbitres concernés par l'utilisation du carton blanc et de la pause d'apaisement. **Pris note.**

Ludovic VANTHYGEM : Mail en date du 05/01/26. Souhaite ses vœux à l'ensemble de la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

Christine PARCET (Comptabilité) : Mail en date du 06/01/26. Souhaite ses vœux à l'ensemble des membres de la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

Nicolas MAKSYMIUK (Direction) : Mail en date du 07/01/26. Souhaite ses vœux à l'ensemble des membres de la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

Thomas VENANT CABASSET : Mail en date du 27/01/26. Copie mail besoins d'arbitres pour le 23/02/26 et les 05-06 et 07/03/26 à Morfondé pour les interdistricts. **Pris note.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 28/01/26. Copie du mail de club de VAUX LA ROCHELLE pour une intervention au club concernant l'arbitrage. **Pris note et transmis au C.T.A.**

C.D.A 77 :

Emmanuel TULOUP : Mail en date du 16/12/25. Synthèse des observations D1-D2 depuis le début de saison pour stage mi- saison. **Pris note.**

Naoufel DJILALI : Mail en date du 02/01/26. Programme du Stage Arbitres D1-D2-Assistants. **Pris note.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 06/01/26. Liste des arbitres pour formation port de caméra. **Pris note et envoyé aux arbitres concernés.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 16/01/26. Rappel concernant l'utilisation du téléphone portable de la C.D.A. **Pris note et mail envoyé à tous les arbitres.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 22/01/26. Rappel sur le rôle de l'observateur en cas d'absence de l'arbitre. **Pris note et envoyé à tous les observateurs.**

L.P.I.F.F :

Raïssa SALISSOU : Mail en date du 08/01/26. Liste des candidats pour la F.I.A n°3 avec émargement. **Pris note.**

Hugues DEFREL : Mail en date du 07/01/26. Informations concernant les examens médicaux pour la licence arbitre 2026/27. **Pris note**

Raïssa SALISSOU : Mail en date du 23/01/26. Liste des candidats pour la F.I.A Futsal. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Laurent HERPE : Mail en date du 05/01/26. Souhaite ses vœux à l'ensemble de la C.D.A et des arbitres. **Pris note et remerciements**

Jean-Marc DENIS (Président Commission des délégués): Mail en date du 05/01/26. Souhaite ses vœux à l'ensemble des membres de la C.D.A et aux arbitres. **Pris note et remerciements.**

Laurent CHABOT (C.T.A. 75) : Mail en date du 29/01/26. Programme du F.A.R en Commun pour le 07/02/26 à Montry. **Pris note.**



Activités CDA Février et Mars 2026:

31/01-01 et 07/02/26 : F.I.A Fustal à Montry
06/02/26 : Séance F.A.R commun à Montry
07/02/26 : Stage F.A.R Commun avec les districts 75 et 94 à Montry
07/02/26 : Formation Arbitre Assistant de club à Montry
13/02/26 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
21/02/26 : Séance F.A.R commun à Montry
27/02/26 : Réunion C.D.A à Montry
06/03/26 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
13/03/26 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
20/03/26 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
27/03/26 : Réunion C.D.A à Le Mée.
Stage F.A.R Commun avec les District 75 et 94.

Points à date sur les actions menées

Thomas VENANT CABASSET (C.T.A)

Stage de mi-saison D1-D2.
F.I.A N°3 22 inscrits – 18 candidats reçus
2 Formations caméra ont été effectuées au Mée et à Montry.
Formation arbitre de club reportée par manque d'inscription
Formation arbitre assistant prochainement au pôle 2.

La vie des Sections :

Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Promotions exceptionnelles au 1er janvier 2026 :

Conformément à l'article 4.2, la CDA se réserve le droit de promouvoir un arbitre en cours de saison, sous réserve des conditions suivantes :

- Appréciation « excellente » lors des observations pratiques
- Note supérieure à la moyenne au test théorique
- Réussite à l'épreuve physique
- Potentiel évolutif et grande motivation

Au vu de ces critères, la CDA a décidé, à titre exceptionnel, de promouvoir les arbitres suivants :

- **De D2 vers D1** : Monsieur SAKO Moussa / Monsieur KAMARA Lahadi
- **De D3 vers D2** : Monsieur CAKIR Ahmet
- **De D4 vers D3** : Monsieur MBUYI Mickaël / Monsieur SAVIGNY Alexandre

BRAVO!

Formation Futsal :
Responsable : Denis MATEI

- 1) 5 observations ont été réalisées et 3 observations restent à faire
- 2) Formation continue en distante a été organisée le 21 janvier 2026 de 20h30 à 22h 00. 6 arbitres ont participé. 12 vidéos ont été présentées aux arbitres. Les thèmes abordaient :
 - Avantages (action prometteuse ou possession du ballon)
 - Protection des joueurs (les semelles, utilisation des coudes, tacles maîtrisés non maîtrisés)
 - Management (banc de touche et blessures fictives des joueurs)
 - Prise de décision majeures (5^{ème} faute, PY, situations de DGSO)
- 3) Pour le mois de février un travail a été donné aux arbitres à faire : questionnaire théorique (10 questions).
- 4) Formation continue prévue fin février

F.I.A à Montry. 9 candidats inscrits (5 candidats du 77)

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:
Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI

La formation des futurs arbitres présentés au concours régional suit sa route. La dernière séance portait sur la correction du premier examen blanc de type LPIFF et sur l'approfondissement de la loi 12. Nous accueillons le premier stage F.A.R en commun avec les Districts 75 et 94 ce samedi 07 Février à Montry toute la journée. Trois arbitres ont été retirés de la Filière pour un manque d'investissement et des absences répétées. Un arbitre a été intégré, au vu de bons retours des formateurs de la formation continue et des observateurs. Comme la saison dernière, nous procéderons à des échanges d'arbitres avec les C.D.A 75 Et 94 afin de permettre à nos espoirs de découvrir des terrains différents en Ile de France Avant leur promotion en Ligue.

Section « désignation des Arbitres :

Responsable : Dominique CHATELLIER

Effectifs par catégories :

AD 1	19
AD 2	19
AD3	28
AD4	35
AAS	11
A F.D	20
JAD	51
A FEM	13
A Futsal Spe	1

Total : 207 arbitres à ce jour désignables.

761 Indisponibilités à ce jour.

Trop d'indisponibilités par week-end

Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Les arbitres convoqués étaient présents.
Beaucoup trop d'erreurs sur les F.M.I

Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

La dernière réunion 3 arbitres convoqués 1 arbitre présent et 2 excusés.
Prochaine réunion au Mée 3 arbitres convoqués.
Le 16/02/26 3 arbitres convoqués + le délégué officiel.

Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

Toutes les semaines au moins un dossier à traiter rapidement.

Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : Emmanuel TULOUP

D1/ 27 Observations D2/ 28 Observations

D4/ 6 Observations JAD/ 10 Observations

Assistants / 7 Observations

53 Candidats observés dont 2 non validés

154 Observations à ce jour.

D3/ 22 Observations

FEM/ 1 Observation

Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Parrainage pour les jeunes arbitres. 8 parrainages en cours.

Intervention des participants :

Jean Marie RENAUD : Merci pour tout le travail qui est accompli en C.D.A

Fabien EL MKELLEB : Remercie le Comité Directeur pour la dotation de parkas pour les membres de la C.D.A présents.

Arbitres à convoquer : **MPIGA Andjembe – TCHAMY David – SAINTON Sébastien – ECARLAT Renaud – MOULAI HADJ Ayoub – BALKAYA Murat -**

Prochaine réunion : Vendredi 27 Février à 19h00 à Montry.





Commission Départementale d'Arbitrage

P.V du Jeudi 05 Février 2026

Section Administrative

Animateur : Fabrice ZANNIER

Présents : Fabien EL MKELLEB – Laurent LITTRE – Dominique CHATELLIER

Ouverture de la séance : **19h00**

Par conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR :

Rappels aux Arbitres Officiels :

Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

Rappel frais d'arbitrage :

Nous vous rappelons que les feuilles de frais d'arbitrage doivent parvenir à la **comptabilité et uniquement au service comptabilité** (comptabilite@seineetmarne.fff.fr) **dans les 72 heures après la rencontre.**

1. COURRIERS :

1.1. OBSERVATEURS

1.2. CLUBS :

2. SITUATION DES EFFECTIFS

D1/ 19 D2/ 19 D3/ 28 D4/ 35 AAD/ 11 AFD/ 20 JAD/ 51

FEM/ 13 FUTSAL / 1 Candidats validés : 51

TOTAL : 207 arbitres à jour médicalement.

2.1. BLESSURES / MALADIE

- Mail en date du 21/10/25 de **Mr Abdeali DEFFAA** de son indisponibilité jusqu'au 07/11/25 pour raisons médicales à compter du 13/10/25/25. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 22/10/25 de **Mr Jean HENRI** de son indisponibilité jusqu'au 30/10/25.
- Certificat médical fourni.
- Mail en date du 10/11/25 de **Mr Mohamed HADDOUCHE** de son indisponibilité pour une durée indéterminée suite à une agression physique. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 14/11/25 de **Mr Flavien PLINGUIER** de son indisponibilité d'une semaine à compter de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 18/11/25 de **Mr Sofiane BEN MANSOUR** de son indisponibilité du 13/11 au 28/11/25. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 18/11/25 de **Mr Alvaro CAMPOS SUAREZ** de son indisponibilité pour une durée de trois semaines à compter de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 26/11/25 de **Mr Dean FOULER** de son indisponibilité pour une durée de 30 jours à compter de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 10/01/26 de **Mr Aziz TAMMANE** de son indisponibilité jusqu'au 30/01/26. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 20/01/26 de **Mr Romain MASSIOT** de son indisponibilité jusqu'au 28/02/26. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 24/01/26 de **Mr Farid BELKACEM** de son indisponibilité pour une durée de 90 jours à compter du 23/01/26. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 27/01/26 de **Mr Jean-Luc HAUSVIRT** de son indisponibilité pour une durée de 3 semaines à compter de ce jour. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 27/01/26 de **Mr Eddy CHARTAMY** de son indisponibilité jusqu'au 02/02/26 suite à hospitalisation. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 30/01/26 de **Mr Aziz TAMMANE** de sa prolongation d'indisponibilité jusqu'au 27/02/26. Certificat médical fourni.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous ces arbitres.

2.2. MUTATIONS :

Frédéric RABELLE : Mutation dans le District 06

La C.D.A remercie Frédéric pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE :

Néant

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A :

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.1. DECONVOCATIONS

La commission administrative prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des affaires courantes du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.2. ABSENCES AUX MATCHS :

R.A.S

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des affaires courantes du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.3. RETARD

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

Les arbitres concernés recevront une notification officielle

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des affaires courantes du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

Néant.

3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

La commission prend les sanctions suivantes concernant :

L'arbitre concerné recevra une notification officielle (convocation devant la C.D.A)

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des affaires courantes du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

R.A.S

4. COMMUNICATION DE LA C.D.A

4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.

- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via Portail Officiel)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel NON DECLARE INDISPONIBLE de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réerves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr**
- **Rapport d'arbitrage : Portail Officiel uniquement.**

Le délai d'envoi des rapports est fixé au mardi midi après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre. Tout manquement sera étudié en Section Administrative de la C.D.A.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre Portail Officiel disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une dé-convocation.

Toute dé-convocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr dans les 72 heures suivant la rencontre.
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, **toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.**

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur votre Portail Officiel correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.

Rappel : En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace Portail Officiel :

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de dé-convocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre

Déconvocation :

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une dé-convocation
Toute dé-convocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable

Prochaine réunion de la Section Administrative : Mars 2026



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 10 février 2026

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

ERRATUM

MATCH 54697681

CHAMPENOIS MV 1 – AVONNAISE 1

SENIORS D3F DU 01/02/2026

Réserve **Réclamation** du club de **AVONNAISE**, confirmée ~~le par courriel du~~ 03/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de **CHAMPENOIS MV** au motif du nombre de joueurs mutés

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance **des réserves confirmées de la réclamation** de AVONNAISE pour la dire recevable en la forme.

Considérant que dans son PV du 18/06/2025, la Commission du Statut de l'arbitrage précise :

4ème ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

.....
CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 2 arbitres

Considérant après vérification que le club de CHAMPENOIS MV a inscrit sur la feuille de match le joueur KISI Kalonji (enregistrement le 25/11/2025) MH alors qu'ils ne peuvent aligner aucun muté dans l'équipe Senior 1

Par ces motifs

Donne match perdu par pénalité à CHAMPENOIS MV 1 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de AVONNAISE 1 conservant les points et buts acquis lors de la rencontre

Débit CHAMPENOIS MV : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 53544181

BRIE EST FC 5 – LIEUSAINT 5**CDM D2B DU 05/04/2026**

Courriel du club de LIEUSAINT en date du 07/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 23/11/2025 et le 11/01/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 05/04/2026 aura lieu sur les installations du club de LIEUSAINT

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54687751**EVERLY FC 31 – CPSP 31****VETERANS D4C DU 08/03/2026**

Courriel du club de CPSP en date du 07/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 23/11/2025 et le 11/01/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 08/03/2026 aura lieu sur les installations du club de CPSP

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54687304**FORET ES 5 – CRISENOY 5****CDM D2B DU 05/04/2026**

Courriel du club de CRISENOY en date du 07/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 02/11/2026 et le 11/01/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis
Après en avoir délibéré

Décide que le match du 05/04/2026 aura lieu sur les installations du club de CRISENOY

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54687620

OZOUER LE V 31 – ALLIANCE/REAU 32

VET D4B DU 19/04/2026

Courriel du club de ALLIANCE en date du 10/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 23/11/2026 et le 08/02/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 19/04/2026 aura lieu sur les installations du club de ALLIANCE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAIN IMPRATICABLE

MATCH 54706541

CHAMPENOIS MV 21 – VARENNES 21

U14 D4F DU 07/02/2026

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

FERMETURE HORS DELAIS

MATCH 53546349

CRISENOY 31 – GATINAIS VL 31

VETERANS D3C DU 08/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **CRISENOY** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du stade de la commune de Crisenoy par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **GATINAIS VL**, le 06/02/20265 à 16H23, le match étant programmé le 08/02/2026

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 54681627

OL. LOING 2 – NEVOXY SIVRY COURTRY 1

SENIORS D4D DU 08/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **OL LOING** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du stade la commune de Montcourt-Fromonville par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **NEVOXY SIVRY-COURTRY**, le 06/02/2026 à 22H53, le match étant programmé le 08/02/2026

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 54686119

PONTHIERRY 21 – GATINAIS VL 21

U18 D3C DU 01/02/2026

Réclamation d'après-match du club de **GATINAIS VL**, en date du 02/02/2026, concernant un joueur de l'équipe de PONTHIERRY portant le n°15 qui a disputé la rencontre alors qu'il n'apparaît pas sur la FMI

Réception des observations de PONTHIERRY

MATCH 53544225

VAUX ROCHELINE 5 – BOMBONNAISE 5

CDM D1 DU 01/02/2026

Réclamation d'après-match du club de **BOMBONNAISE** en date du 01/02/2026, concernant la qualification/la participation des joueurs de l'équipe de VAUX ROCHELINE, M. Paul AFEI et M. Zakaria SAIFA susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre

La Commission en informe le club de VAUX ROCHELINE et demande ses observations pour le 09/02/2026

Réception des observations demandées à l'arbitre officiel de la rencontre

CHAMPIONNAT

MATCH 53540837

COULOMMIERS 1 – VAIRES 1

SENIORS D2A DU 08/02/2026

Demande d"évocation du club de **VAIRES** en date du 09/02/2026, concernant le joueur M. SEDJI Lavry de **COULOMMIERS**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de COULOMMIERS et demande ses observations pour le 16/02/2026

MATCH 54681355

PONTHIERRY 2 – VERNEUIL L'ETANG 1

SENIORS D4C DU 08/02/2026

Réserves du club de **PONTHIERRY**, confirmée le 09/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de **VERNEUIL L'ETANG** au motif du nombre de joueurs mutés hors période

MATCH 54681349**VERNEUIL L'ETANG 1 – ENT FCE-USCL 2****SENIORS D4C DU 01/02/2026**

Réserves du club de **EMERAINVILLE**, confirmée le 03/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de **VERNEUIL L'ETANG** au motif du nombre de joueurs mutés hors période

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre si le club d'EMERAINVILLE a souhaité déposer des réserves avant la rencontre pour le 16/02/2026

MATCH 54681443**CHAMPS AS 2 – BUSSY FC 2****SENIORS D4A DU 08/02/2026**

Match non joué, rapport de l'arbitre officiel, **forfait de CHAMPS 2**

Rappel à l'arbitre officiel et au club de BUSSY de la nécessité d'établir une feuille de match papier

MATCH 54706409**SENART M. 24 – CPSP 22****U14 D4E DU 07/02/2026**

Réserves d'après match du club de **CPSP**, confirmées le 09/02/2026, concernant l'arbitre assistant de SENART MOISSY qui semble être un mineur

La Commission demande au club de SENART M. ses observations pour le 16/02/2026

COUPES

MATCH 55376346**CHAMPS FFC 1 – VAIRES 1****COUPE 77 U15F DU 07/02/2026**

Match non joué

La Commission demande au club de CHAMPS FFC ses observations pour le 16/02/2026

MATCH 55377067**CRECY FC 1 – MEAUX CS ACADEMY 1****COUPE CRITERIUM FEMININES SENIORS DU 07/02/2026**

Réclamation d'après-match du club de **CRECY FC**, en date du 08/02/2026, concernant une joueuse de l'équipe de MEAUX CS ACADEMY susceptible d'avoir été éliminé de la Coupe de Paris U18F

La Commission en informe le club de MEAUX CS et demande ses observations pour le 16/02/2026

DOSSIERS TRANSMIS PAR COMMISSION D'ORGANISATION

MATCH 54998430**BUSSY 31 – MEAUX CS 31****CRITERIUM U13 à 11 poule A DU 13/12/2025**

Dossier transmis par la Commission D'organisation des Compétitions

« ... Lecture de la feuille de match et du mail du club de BUSSY ST GEORGES

Considérant que la rencontre U13 Critérium foot à 11 s'est déroulé le samedi 13 décembre 2025 ;

Considérant que, conformément à la réglementation en vigueur, une feuille de match informatisée doit obligatoirement être renseignée pour toute rencontre officielle et que, en cas d'impossibilité, une feuille de match papier doit être établie ;

Considérant que le club de Bussy a transmis une feuille de match papier relative à cette rencontre ;

Considérant que ladite feuille de match papier mentionne que l'éducateur du club de Meaux n'a pas souhaité procéder au remplissage de la feuille de match, malgré la sollicitation expresse du club adverse ;

Considérant que le refus de remplir la feuille de match, qu'elle soit informatisée ou papier, constitue un manquement caractérisé aux obligations réglementaires ;

Reprise du dossier

Réception du rapport de l'éducateur de Meaux,

Considérant qu'il indique qu'il y aurait eu de la tension pendant le match,

Considérant qu'il indique être parti dès la fin du match pour éviter tout problème supplémentaire,
Considérant qu'il indique avoir envoyé la feuille de match à Bussy plus tard,
Par ces motifs,
Dossier transmis à la commission des Statuts et Règlements... »

MATCH 53545416

BOMBONNAISE 31 – LESIGNY 32

VETERANS D2C DU 01/02/2026

Dossier transmis par la Commission D'organisation des Compétitions

« ... 02/02/2026-Courriel du club de M. GHEERAERT du club de Bombonnaise nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise

« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

La Commission remercie le club de Bombonnaise donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise, informant la Commission qu'il ne possédait aucune photo des compositions d'équipes ni même du résultat.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements ... »

CONVOCATION

MATCH 54690564

SAVIGNY FC 35 – VAUX ROCHELLE 35

+45 ANS E DU 25/01/2026

Réclamation d'après match de VAUX ROCHELLE concernant des irrégularités sur la composition de SAVIGNY et la participation de 15 joueurs sur la rencontre alors que 14 sont inscrits sur la FMI

La Commission convoque pour sa réunion du 17/02/2026 à 19h00 au MEE

Du club de SAVIGNY :

AGAT Ludovic, arbitre bénévole

BANARE Raymond, arbitre assistant

ETTABBAL Ismael, capitaine

COUPPE DE K MARTIN Dominique, joueur

PORTAL Jean-François, joueur

La personne ayant joué avec le n° 15

Du club de VAUX ROCHELLE:

MUTIGANDA Arsene, arbitre assistant

BOURGET Pierre, délégué

MARASCALCHI Julien, capitaine

MEDINA André, éducateur

ALVES Joao, joueur

DOSSIER EN DELIBERE

MATCH 54748578

NANGIS 1 – ASM FERTOISE 1

SENIORS FUTSAL D2 DU 18/11/2025

Match non joué, le club ASM FERTOISE estimant que l'état du terrain ne permettait pas à la rencontre de se dérouler

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des observations de NANGIS reçues dans les délais impartis,
Considérant que le club de NANGIS précise qu'ils disputent leurs rencontres dans cette même salle et qu'il n'y a jamais eu de contestation sur l'état de celle-ci,
Considérant que le club visiteur a refusé de disputer cette rencontre en fournissant des photos,
Par ces motifs
Dit dossier en délibéré, demande une visite de la Commission des terrains et reporte les matchs à domicile dans l'attente du rapport de la Commission.

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CHANGIS US

Tournoi U13 du 13 juin 2026
Tournoi U12 du 14 juin 2026
Tournoi U10-U11 du 16 mai 2026

MORET VENEUX

Tournoi U14 du 14 mai 2026
Tournoi U16 du 14 mai 2026
Tournoi U6/U7 du 23-24 mai 2026
Tournoi U8/U9 du 23-24 mai 2026
Tournoi U10/U11 du 23-24 mai 2026
Tournoi U12/U13 du 23-24 mai 2026

JOUARRE

Tournoi Futsal U12F/U13F du 28 février 2026
Tournoi Futsal U11 du 01 mars 2026



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 9 février 2026

Président de séance : M. Jean-Marie GENTIL

Secrétaire de séance : Mme Monique MACHO

Présents : M. PICCA Sébastien, Jean-Marie RENAUD (CD),

Absents excusés : M. OFFREDI Jean-Claude, M. André ANTONINI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

RAS

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55129367	31/01/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule A	SAVIGNY LE TEMPLE 31	COMBS LA VILLE CA 31
55129425	31/01/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule B	FERRIERES BRIE 31	LESIGNY USC 31
55129427	31/01/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule B	PONTAULT COMB PORT 31	FC GUIGNES 31
55128097	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule A	BUSSY ST GEORGES 31	NOISIEL FA 31
55128215	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE FC 31	COURTRY F 31
55128273	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule D	BUSSY ST GEORGES 32	NOISIEL FA 32
55128365	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule F	VAL D'EUROPE FC 32	COURTRY F 32
55123235	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule A	MAGNY LE HONGRE 21	MEAUX ACADEMY 23
55123443	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule C	ANNET S/MARNE 21	MEAUX ACADEMY CS 25
55123611	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule F	ES SAINT SOUPPLETS 21	F.C.C.N 21
55124027	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule K	SERVON FC 22	VAUX LA ROCHETTE 23
55122728	31/01/26	CRIT U12 EXC	Poule E	CLAYE SOUILLY 22	VILLENOY AC 21
55122729	31/01/26	CRIT U12 EXC	Poule E	JOUARRE ASM 21	COUTRY FC 21
55123964	31/01/26	CRIT FEMININS U11	Poule B	DAMMARTN CS 2	SENART MOISSY 1
55123965	31/01/26	CRIT FEMININS U11	Poule B	VAL D'EUROPE FC 1	ST THIBAULT FC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
31/01/26	U6/U7	A PRESLES
31/01/26	U6/U7	A PONTHIERRY
31/01/26	U6/U7	A SC BRIARD
31/01/26	U6/U7	A NOISIEL
31/01/26	U6/U7	A BUSSY
31/01/26	U6/U7	A POMMEUSE
31/01/26	U8/U9	A MOISSY
31/01/26	U8/U9	A MORMANT
31/01/26	U8/U9	A FONTAINEBLEAU

31/01/26	U8/U9	A MONTEREAU
310126	U8/U9	A FERRIERES
31/01/26	U8/U9	A LAGNY
31/01/26	U8/U9	A PORT. PONTAULT
31/01/26	U8/U9	A VAL D'EUROPE
31/01/26	U8/U9	A VILLEPARISIS
31/01/26	U8/U9	A LA FERTE SS/JOUARRE
31/01/26	U8/U9	A VAIRES

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
55129511	24/01/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule B	CHELLES AS 23	V.F.F.A 77 23
55129657	24/01/26	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	US TORCY 23	PINVILLEVAUDE AS 21
55130008	24/01/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule N	COMBS LA VILLE CA 21	SAVIGNY LE TEMPLE 21
55130039	24/01/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule O	CHATELET EN BRIE 21	NANGIS 21
55130114	24/01/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule Q	SENART MOISSY 23	GRETZ TOURNAN SC 24
55130298	24/01/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule S	AVONNAISE US 21	VARENNES FC 21
55130445	24/01/26	CRIT U10 EXC	Poule B	US TORCY 21	MEAUX ACADEMY 21
55130522	24/01/26	CRIT U10 EXC	Poule C	BRIARD SC 21	LE MEE SPORTS 21
55130883	24/01/26	CRIT U10 EXC	Poule G	ST THIBAULT FC 21	NANTEUIL LES MEAUX 21
55126366	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule A	US VAIRES 2	COLLEGIEN AS 1
55127138	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4	VAL D'EUROPE 4
55127611	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule K	COULOMMIERS BRIE F 2	BRIE EST 1
55127891	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule M	F.C.C.N 1	TRILPORT USF 2
55127892	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule M	ST PATHUS OISSERY 1	NANTEUIL LES MEAUX 2

55127923	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule N	PLAINE DE France 1	BRIE FC 2
55128940	24/01/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule Y	COMBS LA VILLE 2	SERVON FC 2
55130609	24/01/26	CRIT U11 EXC	Poule E	VAUX LA ROCHELLE 1	MORET VENEUX 1
55130777	24/01/26	CRIT U11 EXC	Poule G	NOISIEL FA 1	COURTRY F 1
55126395	24/01/26	CRIT. FEMI NINS U9		COMBS LA VILLE CA 31	MEAUX ACADEMY 31
55123639	24/01/26	CRIT FEMININS U11	Poule A	MITRY COMPANS GOELLY 1	ESP. FEMININS FC 1
55124347	24/01/26	CRIT FEMININS U13	Poule C	COMBS LA VILLE CA 1	ST THIBAULT FC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
24/01/26	U6/U7	NANTEUIL LES MEAUX
24/01/26	U6/U7	LOGNES
24/01/26	U6/U7	EMERAINVILLE
24/01/26	U6/U7	NOISIEL FA
24/01/26	U6/U7	COULOMMIERS
24/01/26	U6/U7	VAUX LA ROCHELLE
24/01/26	U6/U7	MOISSY
24/01/26	U6/U7	MORMANT
24/01/26	U8/U9	VAIRES S/MARNE
24/01/26	U8/U9	VILLEPARISIS
24/01/26	U8/U9	NOISIEL FA
24/01/26	U8/U9	COLLEGIEN
24/01/26	U8/U9	COMBS LA VILLE
24/01/26	U8/U9	LIEUSAINT

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES RECLAMATION :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55274401	31/01/26	CRIT U15 à 8	FC COSMO 77 1	FRAT. ESBLY 2

ERRATUM
PV du 26/01/26

MATCH 55123578 LAGNY MESSAGERS 22 – LOGNES US 23 CRIT. ESPOIRS U12 Poule E du 17/01/26

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de LAGNY MASSAGERS

*La commission annule l'amende

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
ROISSY EN BRIE FC	ROISSY EN BRIE 1	SENIORS D1 FEMININES		57 €
ESPOIR FEMININ				

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 7 et 8 février 2026			
07/02/26	Critérium Féminin U13	St Thibault Fc 1 – Combs la Ville CA 1	Amende 20 € - St Thibault fc

FORFAITS

MATCH 54791917 MELUN FC 1 – TRILPORT USF 1 SENIORS D1 FEMININES du 07/02/26

Lecture du courriel du club de TRILPORT USF avisant du forfait de son équipe

* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 54791918 VAUX ROCHETTE 2 – ROISSY EN BRIE 1 SENIORS D1 FEMININES du 07/02/26

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE avisant du forfait de son équipe

* 3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ROISSY EN BRIE 1

MATCH 55060350 SENART MOISSY 1 – LOGNES US 2 COUPE 77 U15F du 07/02/26

Lecture du courriel du club de LOGNES US avisant du forfait de son équipe

L'équipe de SENART MOISSY est qualifiée pour le prochain tour

* Forfait avisé

MATCH 55274427 JOUY YVRON 1 – FC COSM 77 1 CRIT U15 à 8 du 07/02/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de FC COSMO ne s'est pas présentée

* 1^{er} Forfait non avisé

MATCH 55125646 DAMMARIE LES LYS 1 – GRETZ TOURNAN SC 2 CRIT ESPOIRS U13 Poule H du 14/02/26

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN SC avisant du forfait de son équipe
* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 55124899 AVONNAISE US 21 – OZOUER LE VOULGIS CS 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule Q du 14/02/26

Lecture du courriel du club d'AVONNAISE US avisant du forfait de son équipe
* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 55128102 NOISIEL FA 31 – US VAIRES 31 CRIT U9 EXCELLENCE Poule A du 14/02/26

Lecture du courriel du club de NOISIEL FOOT ACADEMY avisant du forfait de son équipe
* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 55128278 NOISIEL FA 32 – US VAIRES 32 CRIT U9 EXCELLENCE Poule D du 14/02/26

Lecture du courriel du club de NOISIEL FOOT ACADEMY avisant du forfait de son équipe
* 1^{er} Forfait avisé

ESPOIR FEMININ FC 77

Lecture du courriel du club de l'ESPOIR FEMININ FC avisant du forfait Général de son équipe U15F
*La Commission enregistre le forfait général

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 7 et 8 février 2026

MATCH 54750131 ENT. FERTE/CHANGIS 40 – FCLPV 40 CRIT 55 ANS Poule B du 08/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de FERTE SS/JOUARRE pour disputer la rencontre le 08/03/25 au lieu du 08/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 14 et 15 février 2026

MATCH 55126399 STFC/TORCY 31 – COMBS LA VILLE CA 31 CRIT FEMININ U9 du 14/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de COMBS LA VILLE CA pour disputer la rencontre le 21/02/26 au lieu du 14/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55130809 CLAYE SOUILLY 21 – NOISIEL FA 21 CRIT U10 EXCELLENCE Poule E du 14/02/26

Demande de modification de date du club de NOISIEL FA pour disputer la rencontre le 21/02/26 au lieu du 14/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55130811 JOUARRE ASM 1 – V.F.F.A 77 1 CRIT. U10 EXCELLENCE Poule F du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations de VAL DE FRANCE

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55130719 JOUARRE ASM 1 – VILLENOY AC 1 CRIT U11 EXCELLENCE Poule F du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations de VILLENOY

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55127529 AFPO 1 – OTHIS CO 1 CRIT ESPOIRS U11 Poule I du 14/02/26

Demande d'inversion par courriel du club de AFPO pour disputer la rencontre sur les installations de OTHIS

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55127585 AFPO 2 – OTHIS CO 2 CRIT ESPOIRS U11 Poule J du 14/02/26

Demande d'inversion par courriel du club de AFPO pour disputer la rencontre sur les installations de OTHIS

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55128624 BOISSISE PRINGY 1 – VARENNES FC 1 CRIT ESPOIRS U11 Poule V du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre sur les installations de VARENNES FC à 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55128680 BOISSISE PRINGY 2 – VARENNES FC 2 CRIT ESPOIRS U11 Poule W du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTBCLUB du club de BOISSISE PRINGY US pour disputer la rencontre sur les installations de VARENNES FC à 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55122586 LOGNES US 21 – DAMMARTIN CS 21 CRIT U12 EXCELLENCE Poule B du 14/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de LOGNES US pour disputer la rencontre le 18/04/26 à 12H00 au lieu du 14/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55122731 JOUARRE ASM 1 – ST THIBAULT FC 1 1 CRIT U12 EXCELLENCE Poule E du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations de ST THIBAULT

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 551229791 NOISIEL FA 21 – MEAUX ACADEMY 22 CRIT U12 EXCELLENCE Poule F du 14/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de NOISIEL FA pour disputer la rencontre le 28/03/26 au lieu du 14/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55123886 FC CONGISSOIS 21 – CRECY FC 22 CRIT ESPOIRS U12 Poule I du 14/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de FC CONGISSOIS pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55124319 GATINAIS VAL DE LOING 1 – VARENNES FC 1 CRIT ESPOIRS U12 Poule L du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de GATINAIS VAL DE LOING pour disputer la rencontre sur les installations de VARENNES FC à 11H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55124320 BOISSISE PRINGY 21 – SAVIGNY LE TEMPLE 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule L du 14/02/26

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations de SAVIGNY LE TEMPLE

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55124395 BOISSISE PRINGY 22 – SAVIGNY LE TEMPLE 22 CRIT ESPOIRS U12 Poule M du 14/02/26

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations de SAVIGNY LE TEMPLE

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54998449 VAL D'EUROPE FC 31 – ROISSY EN BRIE 31 CRIT U13 à 11 Poule A du 14/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 18/02/26 à 19H00 au lieu du 14/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54998629 NOISIEL FA 31 – ASM FERTOISE 31 CRIT U13 à 11 Poule B du 14/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de NOISIEL FA pour disputer la rencontre le 07/03/26 au lieu du 14/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55121632 JOUARRE ASM 1 – CHELLES AS 1 CRIT EXCELLENCE Poule B du 14/02/26

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations de CHELLES AS

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55124840 ENT CSD/ST PATHUS 2 – NOISIEL FA 1 CRIT FEMININ U15 du 15/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de NOISIEL FA pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691550 BUSSY ST GEORGES 10 – PRESLES EN BRIE 40 CRIT 55 ANS Poule D du 15/02/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de BUSSY ST GEORGES pour disputer la rencontre le 26/04/26 au lieu du 15/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691697 SERVON FC 40 – HERICY VUL. SAM 40 CRIT 55 ANS Poule E du 15/02/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de HERICY VUL. SAM pour disputer la rencontre le 18/02/26 à 20H15 au lieu du 15/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES U15F et U18F

Dates retenues pour la **Coupe 77 U18F et U15F** :

COUPE U18F (nouveau calendrier)

- **Le samedi 21/02/26 (8^{ème} de finale)**
- **Le mercredi 18/03/26 (1/4 de finale)**

- **Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)**
- **Le dimanche 03/05/26 (finale)**

COUPE U15F

- **Le samedi 07/03/26 (1/4 de finale)**
- **Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)**
- **Le dimanche 03/05/26 (finale)**

Nous vous rappelons que les compétitions de ligue sont prioritaires.

Dès lors, toute rencontre de Coupe U18F ou U15F entrant en concurrence avec une rencontre de compétition de Ligue devra être avancée et disputée avant la date concernée, celle-ci constituant une date butoir.

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	Du 02/03/26 au 08/03/26 Tirage le 12/02/26	Du 27/04/26 au 03/05/26
Coupe 77 Futsal	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le 12/02/26	19/04/26	14/05/26
Coupe 77 55 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/4 de Finale

Date de jeu :	12/04/26 Tirage le 12/02/26
Coupe 77 FEMININ U15 CRIT.	1/2 Finale

Date de jeu :	11/04/26 Tirage le 12/02/26
Coupe 77 FEMININ SENIORS CRIT.	1/2 Finale

Date de jeu :	07/03/26 Tirage le 12/02/26	18/04/26
Coupe 77 SENIORS FEMININES	1/4 de Finale	1/4 de Finale



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 12 février 2026

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Sébastien PICCA

Présent(s) : Claude ADAM - Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Absent(s) Excusé(s) :

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM	1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	07/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Coupe Comité U15	1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U14	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54687523	08/02/26	VETERANS	D4 A	GRETZ TOURNAN 32	PTG. OURQ MITRY 31	50€
Score transmis par le club de Mitry Ourcq Ptg : 1 - 2						
54938953	08/02/26	VETERANS	D1	OZOIR 32	COLLEGIEN 31	50€
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-1						
54706048	07/02/26	U14	D4 D	ST THIBAULT 22	PONTAULT UMS 23	50€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€	
53550288	01/02/26	U18	D2A	ENT STFC TORCY 23	TRILPORT 21	50€
Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 3						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Ent Stfc Torcy., et en attribué le gain à l'équipe visiteuse Trilport (3 points ; 3 buts).						
54681619	01/02/26	SENIORS	D4D	SENART M. 4	ALLIANCE 77 2	50€
Score transmis par l'arbitre officiel : 2 - 4						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Senart M., et en attribué le gain à l'équipe visiteuse Alliance 77 (3 points ; 4 buts).						

PROBLEME FMI

53545416	01/02/26	VETERANS	D2C	BOMBONNAISE 31	LESIGNY 32
Score non transmis					

02/02/2026-Courriel du club de M. GHEERAERT du club de Bombonnaise nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise

« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

La Commission remercie le club de Bombonnaise donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise, informant la Commission qu'il ne possédait aucune photo des compositions d'équipes ni même du résultat.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 14 et 15 février 2026

MATCH 53547860 LIEUSAINT 21 – NOISIEL FA 21 U14 D2B du 14/02/2026

06/02/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **NOISIEL** pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 15/02/2026

DEMANDE NON VALIDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

07/02/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **NOISIEL** pour disputer la rencontre 07/03/2026 au lieu du 15/02/2026

Considérant que la date choisie (07/03/2026) correspond au tour 4 (1/8 de Finale) de la Coupe 77 U14

Considérant que l'équipe de **LIEUSAINT 21** est qualifiée pour les 1/8^e de finale programmés le 08/03/2026,

LA COMMISSION NE PEUT DONNER UNE SUITE FAVORABLE A CETTE DEMANDE.

MATCH 53548484 LIEUSAINT 22 -HERICY 21 U14 D3C du 14/02/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **HERICY** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 au lieu du 15/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAINT

MATCH 53548485 OL LOING 21 – DAMMARIE FC 22 U14 D3C du 14/02/2026

11/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16H00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS PAR LE CLUB DE MONTEREAU

MATCH 54706548 VARENNES 21 – VERNEUIL 21 U14 D4F du 14/02/2026

11/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VERNEUIL** pour disputer la rencontre à 13H45 au lieu de 15H30

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS PAR LE CLUB DE VARENNES

MATCH 54686654 NANTEUIL 5 – MITRY OURCQ PTG 5 CDM D2A du 15/02/2026

03/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 9h30

Demande Refusée par le club de MITRY OURCQ PTG 5

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53545336 VAL D'EUROPE 31 -CHAMPS FFC 31 VETERANS D2B du 15/02/2026

09/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre 01/03/2026 au lieu du 15/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS FFC

10/02/2026- Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre 29/03/2026 au lieu du 15/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS FFC

02/02/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION**MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026**

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS PAR LE CLUB DE BAGNEAUX**MATCH 53550026 MEAUX CS 23 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT 21 U16 D2A du 15/02/2026**

12/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS PAR LE CLUB DE OTHIS**MATCH 53550120 ROISSY FC 22 – VAIRES 22 U16 D2B du 15/02/2026**

10/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY FC** pour disputer la rencontre le 14/02/2026 à 17h30 au lieu du 15/02/2026 à 12h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ROISSY FC** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 au lieu du 15/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ROISSY FC** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 15/02/2026

La date choisie correspondant au 4e tour de la Coupe 77 U16, et l'équipe de Vaires étant toujours en lice dans cette compétition, votre demande ne peut donc pas être acceptée.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

Considérant la programmation, au même horaire, d'une rencontre U16 R3 (prioritaire), ainsi que la fermeture du terrain en herbe,

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

MATCH 53550210 NANDY FC 21 – MONTEREAU 21 U16 D2C du 15/02/2026

12/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS PAR LE CLUB DE MONTEREAU**MATCH 53550210 FONTAINEBLEAU 22 – BAGNEAUX 21 U16 D2C du 15/02/2026**

05/01/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Fontainebleau

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU**MATCH 54685868 BRIE FC 22 – ST MARD 21 U18 D3A du 15/02/2026**

10/02/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE FC** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 15/02/2026

L'équipe de Brie FC 22 étant toujours en lice en Coupe Comité U18, les dates correspondant aux différents tours restant à disputer sont bloquées pour les équipes encore qualifiées

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

10/02/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE FC** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 15/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST MARD

12/02/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE FC** pour disputer la rencontre le 22/03/2026, 29/03/2026 ou le 05/04/2026 au lieu du 15/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST MARD POUR LE 05/04/2026

*Propositions du club de St Mard, le 22/03/2026, 29/03/2026 à 13h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIE FC

Week-end du 21 et 22 février 2026

MATCH 54685279 LESIGNY 21 – CPSP 21 U16 D3E du 22/02/2026

31/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LESIGNY

MATCH 53541028 NANGIS 1 – PONTAULT PORT 1 SENIORS D2B du 22/02/2026

26/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 22/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

26/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

MATCH 53541030 CHAMPS AS 1 - COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/02/2026

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/02/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPS AS

Considérant que la date choisie (03/05/2026) correspond au tour 1 de la Coupe de France 2026/2027

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54697667 CPSP 1 – BOISSISE PRINGY 2 SENIORS D3F du 22/02/2026

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 au lieu du 22/02/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BOISSISE PRINGY

31/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 22/02/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BOISSISE PRINGY

Week-end du 28 février et 01 mars 2026

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53549472 LE MEE 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/03/2026

13/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

+Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

~~+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)~~

~~+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)~~

Considérant que les équipes de Courtry Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

23/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/02/2026 à 15H00 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53547962 CPSP 21 – VAUX ROCHELLE 21 U14 D2C du 28/03/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHELLE** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 28/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CPSP

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 04 et 05 avril 2026

MATCH 54685585 CPSP 22 – MORET VENEUX 22 U16 D3F du 01/02/2026

27/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 01/02/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53548502 COURTRY ACAD. 21 – HERICY 21 U14 D3C du 11/04/2026

03/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/03/2026 au lieu du 11/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

08/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 04/04/2026 au lieu du 11/04/2026

ACCORD DU CLUB D'HERICY

Considérant que l'équipe de HERICY est encore qualifiée en Coupe et que la date choisie correspondant au Tour 5 – 1/4 de Finale de la Coupe Comité

En attente des résultats du Tour 3 du 31/01/2026

DEMANDE MIS EN ATTENTE PAR LA COMMISSION

MATCH 54696503 MOUROUX 31 – BUCCEENNE 31 U16 D3C du 12/04/2026

30/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 12/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUCCEENNE

MATCH 54681645 FC DD 1 – NEVOXY SIVRY COURTRY 1 SENIORS D4D du 12/04/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NEVOXY SIVRY COURTRY** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 12/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FC DD

Week-end du 09 et 10 mai 2026

MATCH 53550227 PONTHIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

DISTRICT

Considérant que lors de sa réunion du **09/12/2025**, le Bureau du Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°55 avec la planification, ci-après :

- édition du relevé le **15/12/2025**
- échéance de paiement fixée au **05/01/2026**
- limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le **16/01/2026 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 29/01/2026 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 15/12/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 17/01/2026.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 17/01/2026 par le District.

CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :

Situation non régularisée au 12/02/2026

SENIORS D3E

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 06/02/2026 et le 12/02/2026, le club n'avait pas régularisé sa situation,
Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

- 08/02/2026 – Nandy 1 – Bois le Roi 1

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 29/01/2026 et retire 1 point ferme au classement 2025/2026 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
SNIE FC 5	CDM	D1	57 €
PAYS FONTAINEBLEAU	U18	D2 C	57 €
CHAMPS SUR MARNE 21	U16	D2 B	57 €
SERVON FC 22	U14	D4 E	57 €



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 12 Février 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame, pour la première et unique fois avant sanctions, les feuilles de match suivantes aux clubs recevant pour le **mardi 17/02/2026** :

Challenge 77 U10 du 07/02/2026

- Poule B à Torcy
- Poule F à Dammarie
- Poule H à Ozoir

Challenge IDF U11 du 07/02/2026

- Poule E à Bussy

Challenge 77 U12 du 07/02/2026

- Poule G à Champs FFC

Festival U13 du 07/02/2026

- Poule F à Bussy

Jour de Coupe U10/U11 du 07/02/2026

- Poule B à UMS Pontault

Jour de Coupe U12/U13 du 07/02/2026

- Poule A à Chatelet-en-Brie
- Poule E à Hericy-Vulaines

Challenge Passion U10/U11 du 07/02/2026

- Poule D à Lagny

FORFAITS CHALLENGE DU 07/02/26 :

JOUR DE COUPE U10/U11

A COULOMMIERS

Lecture du courriel du club de Thorigny, en date du 04/02/26, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13

A BOISSY LE CHATEL

Lecture du courriel du club de Bucéenne, en date du 04/02/26, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

DEMANDE DE RAPPORTS

JOUR DE COUPE U12/U13 – Poule H du 10/01/26

Club organisateur : Chatelet en Brie

Equipes présentes : Chatelet 1 – Val d'Europe 13 – CS Country Académie 1

Réception de la feuille de match et lecture de la feuille de match. Arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie à la 26ème minute

Réception et lecture du rapport de Mr BENONNIER Nolan, éducateur de l'éducateur U13, sur le déroulement du challenge, sur le comportement de l'éducateur de Country Académie, sur les faits survenus durant la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie, et concernant l'arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, sur le comportement de l'éducateur de Country Académie, sur les faits survenus durant la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie, et sur l'arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie à :

- Mr BURAZER Nathan, éducateur de Val d'Europe
- Mr BOURILLON Brice, dirigeant de Val d'Europe
- Mr KAYA Henri, éducateur de Country Académie

La Commission demande des rapports, pour le 26/01/26, pour la seconde et dernière fois, sur le comportement de l'éducateur de Country Académie, sur les faits survenus durant la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie, et sur l'arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie à :

- Mr BURAZER Nathan, éducateur de Val d'Europe
- Mr BOURILLON Brice, dirigeant de Val d'Europe
- Mr KAYA Henri, éducateur de Country Académie

- Réception et lecture du mail de Mr KAYA Henri avec précision du déroulé de la rencontre, de son appréciation concernant l'arbitrage et de ses interventions auprès du jeune arbitre de la rencontre. Pris note également qu'à la 27 minute, un joueur de Country AC s'est battu avec un joueur de l'équipe du Chatelet en Brie entraînant l'intervention d'adultes sur le terrain et qu'il n'est pas personnellement intervenu car ce n'était pas nécessaire.
- Considérant malgré 2 demandes la non-réception des rapports de Mr BOURILLON Brice dirigeant de Val d'Europe et de Mr BURAZER Nathan éducateur de Val d'Europe.
- Considérant le rapport de Mr BENONNIER Nolan indiquant que l'attitude et les propos de l'éducateur de Country AC nuisent à notre football et à l'image que nous renvoyons, et que celui-ci s'est permis d'interrompre 2 fois la rencontre afin de « discuter avec l'arbitre » occasionnant une perte de temps de jeu pour les enfants.
- Considérant que la commission déplore que les représentants du 3 ème club (Val d'Europe) présent ne puissent apporter un éclairage impartial de la situation.
- Considérant que le règlement de la compétition indique de faire des rencontres de 30 minutes
- Considérant que les deux clubs indiquent que les incidents ont eu lieu après la 25eme minute.

La Commission décide

-de prendre en considération les résultats inscrits sur la feuille de rencontres indiquant une victoire de Chatelet en Brie sur le score de 3-1 et entérine la qualification des équipes de Val d'Europe 13 et Chatelet en Brie 1.
-Demande aux clubs de Chatelet en Brie et Country Academie l'identité des joueurs concernés ainsi que des rapports de leurs parts concernant les faits évoqués ayant entraîné l'altercation.

Considérant l'absence de réponse des deux clubs, la commission demande aux clubs de Chatelet en Brie et Country Academie l'identité des joueurs concernés ainsi que des rapports de leurs parts concernant les faits évoqués ayant entraîné l'altercation pour le mardi 10 février 2026.

Considérant l'absence de rapport des deux clubs malgré les 2 demandes effectuées.

Par ces motifs,

La commission décide de classer le dossier et adresse un rappel à l'ordre aux deux clubs quant au respect de leurs obligations en matière de communication des rapports.

Criterium U10 Excellence – Poule B du 24/01/2026

VAUX LA ROCHELLE 21 – CRECY FC 21

Considérant le rapport de l'éducateur de Crecy FC, FLOQUART Thomas, indiquant un climat délétère durant la rencontre avec des personnes non identifiées, présentes au bord du terrain.

Considérant qu'il fait état de menace physique envers sa personne venant de l'éducateur du club de Vaux la Rochette.

Considérant qu'au vu de la situation, il a fait le choix de mettre un terme à la rencontre sur le score de 1/0 pour l'équipe recevante.

Considérant la réception de la FMI indiquant une rencontre menée à son terme avec un score de 2/0.

La commission demande un rapport concernant les faits énoncés aux personnes suivantes :

-BENALLAL Adam, éducateur de Vaux la Rochette 21

-DIOMANDE Allassane – Dirigeant de Vaux la Rochette 21 et Arbitre de la rencontre.

Considérant la réception du rapport de M. DIOMANDE Allassane indiquant que pour des raisons personnelles, il n'a pas officié en tant qu'arbitre durant la rencontre et que sa présence sur la feuille de rencontre est due à une erreur.

Considérant le rapport de M. BENALLAL Adam, éducateur de Vaux la Rochette 21 indiquant un mauvais comportement de l'éducateur adverse durant la rencontre, avec des menaces envers sa propre personne ainsi que des consignes incitant les joueurs adverses à effectuer des mauvais gestes sur le terrain.

Considérant les rapports contradictoires des deux clubs.

Par ces motifs,

La Commission rappelle à l'ordre les clubs ainsi que l'encadrement des équipes concernées. Les CTD-DAP prendront contact avec les éducateurs concernés.



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U10/U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)	1er jour : 05/03/26 2ème jour : 20/04/26	MONTRY	4	17
CFI U6/U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu licence U15)	1er jour : 23/02/26 2ème jour : 20/04/26 Fin des inscriptions le 16/02/26	LE MEE S/SEINE	15	6
CFI U10/U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)	1er jour : 24/02/26 2ème jour : 21/04/26 Fin des inscriptions le 16/02/26	LE MEE S/SEINE	8	13
CFI U6/U9 Formation réservée aux féminines majeurs et mineurs (16 ans révolu - licence U17)	1er jour : 05/03/26 2ème jour : 27/04/26	LE MEE S/SEINE	4	17
CFI U10/U13 Formation réservée aux féminines majeurs et aux mineurs (14 ans révolu - licence U15)	1er jour : 06/03/26 2ème jour : 28/04/26	MONTRY	3	18
CFI SENIORS	1er jour : 17/03/26 2ème jour 14/04/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U14/U19	1er jour : 20/03/26 2ème jour : 17/04/25	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10/U13	1er jour : 30/03/26 2ème jour : 04/05/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U6/U9	1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26	MONTRY	8	13
CFI U6/U9	1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26	LESIGNY	10	11
CFI U10/U13	1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 14 FEVRIER 2026

Club recevant	SAVIGNY LE TEMPLE		LIEUSAINT		BRIARD	
	SAVIGNY LE TEMPLE U6	2	LIEUSAINT U6	3	BRIARD U6	2
	OZOIR U6	3	PONTHIERRY U6	2	DAMMARIE U6	3
	LE MEE U6	4	GRETZ TOURNAN U6	2	MORMANT U6	1
	PONTAULT U6	4	MOISSY U6	3	USBPO U6	2
	COMBS LA VILLE U6	1	CESSON VSD U6	2	ROISSY EN BRIE U6	2
					NOISIEL U6	3
					LOGNES U6	3
		14		12		16
Club recevant	GRETZ TOURNAN		MORMANT		SERVON	
	GRETZ TOURNAN U7	3	MORMANT U7	2	SERVON	4
	NANDY U7	3	PROVINS	3	LOGNES U7	4
	FONTENAY TRESIGNY	2	OZOUER LE VOULGIS	1	PRESLES	2
	LE MEE U7	4	LIEUSAINT U7	3	MARLES	1
	LESIGNY	2	MOISSY U7	5	EMERAINVILLE	2
	VERNEUIL	2	GUIGNES	2		
		16		16		13
Club recevant	MELUN		MONTEREAU		DAMMARIE	
	MELUN U7	3	MONTEREAU	4	DAMMARIE U7	4
	NANGIS	3	MORET VENEUX	3	MAROLLES	2
	BOMBON U7	1	EBNSP	2	USBPO U7	2
	BOIS LE ROI	2	GRANDE PAROISSE	1	ST GERMAIN LAVAL	1
	OLYMPIQUE DU LOING	4	BRAYTOIS	2	CHAMPENOIS	1
	AVON	3	RCPF	4	PONTHIERRY U7	2
		16		16		12
Club recevant	HVS		COLLEGIEN		PORTUGAIS PONTAULT	
	HVS	2	COLLEGIEN	4	PORTUGAIS PONTAULT	4
	GATINAIS	2	OZOIR U7	3	VAL DE L'YERRES	2
	VARENNESES	4	VAL D'EUROPE	6	CHEVRY	2
	CHATELET	2			BUSSY	6
	PAYS BIERES U7	1				
	LA FORET	1				
	VAUX LA ROCHETTE U7	3				
		15		13		14
Club recevant	VAIRES		ST THIBAULT		NOISIEL	
	VAIRES	5	ST THIBAULT	1	NOISIEL U7	3
	PONTAULT UMS U7	4	TORCY	6	LAGNY	5
	ROISSY EN BRIE U7	3	BRIARD U7	3	COMBS LA VILLE U7	2
	CHAMPS FFC	4	CESSON U7	4	FERRIERES	5
			MAGNY	2		
		16		16		15
Club recevant	BRIE FC		MEAUX		DAMMARTIN	
	BRIE FC	4	MEAUX	6	DAMMARTIN	8
	CHAUCONIN	2	OTHIS	4	VILLENOY	3
	ST SOUPPLETS	4	ST MARD	2	CLAYE	4
			QUINCY	5		
		10		17		15
Club recevant	NANTEUIL		TRILPORT		MOUSSY	
	NANTEUIL	3	TRILPORT	4	MOUSSY	1
	CONGISSOIS	2	ST PATHUS	3	COURTRY FOOTBALL	2
	MEAUX	3	FERTE SOUS JOUARRE	3	MONTHYON	1
	AFPO	2	CS COURTRY ACADEMIE	4	PLAINE DE France	2
	JOUARRE	3			FC LE PIN	2
		13		14		8

Club recevant	COULOMMIERS		CHELLES		REBAIS	
	COULOMMIERS	3	CHELLES	6	REBAIS	2
	POMMEUSE	4	MCG	6	ESBLY	1
	BUCEENNE	1			BRIE EST	1
	CRECY FC	3			COSMO	2
		11		12		6

Club recevant	MITRY		VAL DE France		VAL DE France	
	MCG	3	VAL DE France	5	VAL DE France	5
	CHELLES	3	VILLEPARISIS	5	VILLEPARISIS	5
	THORIGNY	2				
	BREUILLOISE	2				
		10		10		10



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 14 FEVRIER 2026

Club recevant	UMS PONTAULT		PRESLES		VARENNES	
	PONTAULT UMS U9	2	PRESLES U8	2	VARENNES	6
	CESSON VSD U9	2	MELUN U8	3	OLYMPIQUE DU LOING U9	4
	COLLEGIEN	4	ROISSY EN BRIE U8	4	MORET VENEUX	2
	CHAMPS FFC	4	MORMANT U8	2		
			BOMBON U8	1		
		12		12		12
Club recevant	FONTAINEBLEAU		VAUX LA ROCHELLE		OZOIR	
	FONTAINEBLEAU	4	VAUX U8	3	OZOIR U9	3
	USBPO U8	3	NANGIS	3	VAL D'EUROPE U9	4
	GRANDE PAROISSE	1	PAYS BIERES	3	NOISIEL FA U9	2
	GATINAIS	3	SAVIGNY U8	2	FERRIERES U9	1
	MAROLLES	1			PONTAULT PORTUGAIS U9	1
					BRIARD U9	1
		12		11		12
Club recevant	LESIGNY		ROISSY		VAL D'EUROPE	
	LESIGNY	2	ROISSY U9	1	VAL D'EUROPE	6
	VAIRES	6	VAL DE France	4	MARLES	3
	VAL DE France	4	MELUN U9	3	FONTENAY TRESIGNY	2
			PRESLES U9	2		
		12		10		11
Club recevant	MOISSY		LAGNY		COMBS LA VILLE	
	MOISSY U8	4	LAGNY	5	COMBS LA VILLE U9	1
	PONTAULT PORTUGAIS	5	PONTAULT UMS U8	2	LE MEE U9	4
	GRETZ TOURNAN U8	3	SERVON	2	DAMMARIE U9	2
			CHEVRY	2	EMERAINVILLE	2
					NOISIEL	3
		12		11		12
Club recevant	LOGNES		FERRIERES		PONTHIERRY	
	LOGNES	2	FERRIERES	4	PONTHIERRY U8	3
	COMBS LA VILLE U8	2	VAL DE L'YERRES	3	OLYMPIQUE DU LOING U8	3
	BRIARD U8	2	LIEUSAINT	2	NANDY U8	2
	TORCY	2			CHAMPENOIS	2
	OZOIR U8	4			HVS	2
		12		9		12
Club recevant	LE MEE		CESSON		PROVINS	
	LE MEE U8	4	CESSON VSD U8	4	PROVINS	4
	DAMMARIE U8	4	OZOUER LE VOULGIS	2	LONGUEVILLE	2
	ST GERMAIN LAVAL	2	BOIS LE ROI	2	VERNEUIL L ETANG	1
	EBNSP	2			VILLIERS ST GEORGES	1
					BRAYTOIS	2
					GUIGNES	3
					GOUAIX	2
		12		8		11
Club recevant	CHATELET		NANDY		AFPO	
	CHATELET	2	NANDY U9	2	AFPO	3
	MONTEREAU	4	PONTHIERRY U9	1	COSMO	3
	JOUY YVRON	2	MOISSY U9	2	COULOMMIERS	3
	AVON	3	GRETZ TOURNAN U9	2	MOUROUX	3
	LA FORET	1	USBPO U9	1		
		12		8		12
Club recevant	OTHIS		VILLENOY		ST MARD	
	OTHIS	4	VILLENOY	3	ST MARD	3
	ST SOUPLETS	5	NANTEUIL	5	ST PATHUS	4
	CHAUCONIN	3	MONTHYON	3	TRILPORT	4
					MOUSSY	1
		12		11		12

Club recevant	MEAUX		QUINCY		CLAYE	
	MEAUX	6	QUINCY	4	CLAYE	6
	MCG	6	MEAUX	4	DAMMARTIN	4
			DAMMARTIN	4	COURTRY FOOTBALL	2
		12		12		12

Club recevant	ANNET		THORIGNY		LE PIN	
	ANNET	1	THORIGNY	4	LE PIN	2
	BRIE FC	5	COURTRY ACADEMIE	4	PLAINE DE France	2
	BREUILLOISE	4	CHELLES	4	MCG	3
					CHELLES	3
		10		12		10

Club recevant	VILLEPARISIS		MAGNY		CRECY	
	VILLEPARISIS	5	MAGNY	3	CRECY	3
	BUSSY FC	6	POMMEUSE	5	JOUARRE	5
	ST THIBAULT	1	REBAIS	2	BRIE EST	1
		12		10		9

Club recevant	CHANGIS					
	CHANGIS	2				
	BUCEENNE	3				
	FERTE SOUS JOUARRE	5				
		10		0		0

Football d'Animation
CHALLENGE FUTSAL ESPoir U9
SAMEDI 21/02/2026

CATEGORIES	U8/U9	
SITES	BOURRON MARLOTTE	THORIGNY
1	OLYMPIQUE DU LOING	US LAGNY
2	OLYMPIQUE DU LOING	US VAIRES
3	BAGNEAUX NEMOURS	MCG
4	JOUY YVRON	BREUILLOISE
5	MAROLLES AS	ES SAINT SOUPPLETS
6	PONTHIERRY US	THORIGNY FC
7	GATINAIS VAL DE LOING	AFPO
8	AS VARENNES	MEAUX
9	VAL DE L'YERRES	BRIE FC
10	RCP FONTAINEBLEAU	ASM FERTE SOUS JOUARRE
11	MARLES AC	CRECY FC
12	CESSON	TRILPORT USF
13	LE MEE	USM VILLEPARISIS
14	BRIE EST	FC JOUARRE
15	COULOMMIERS	CHELLES AS
16	ST GERMAIN LAVAL	NOISIEL FUTSAL